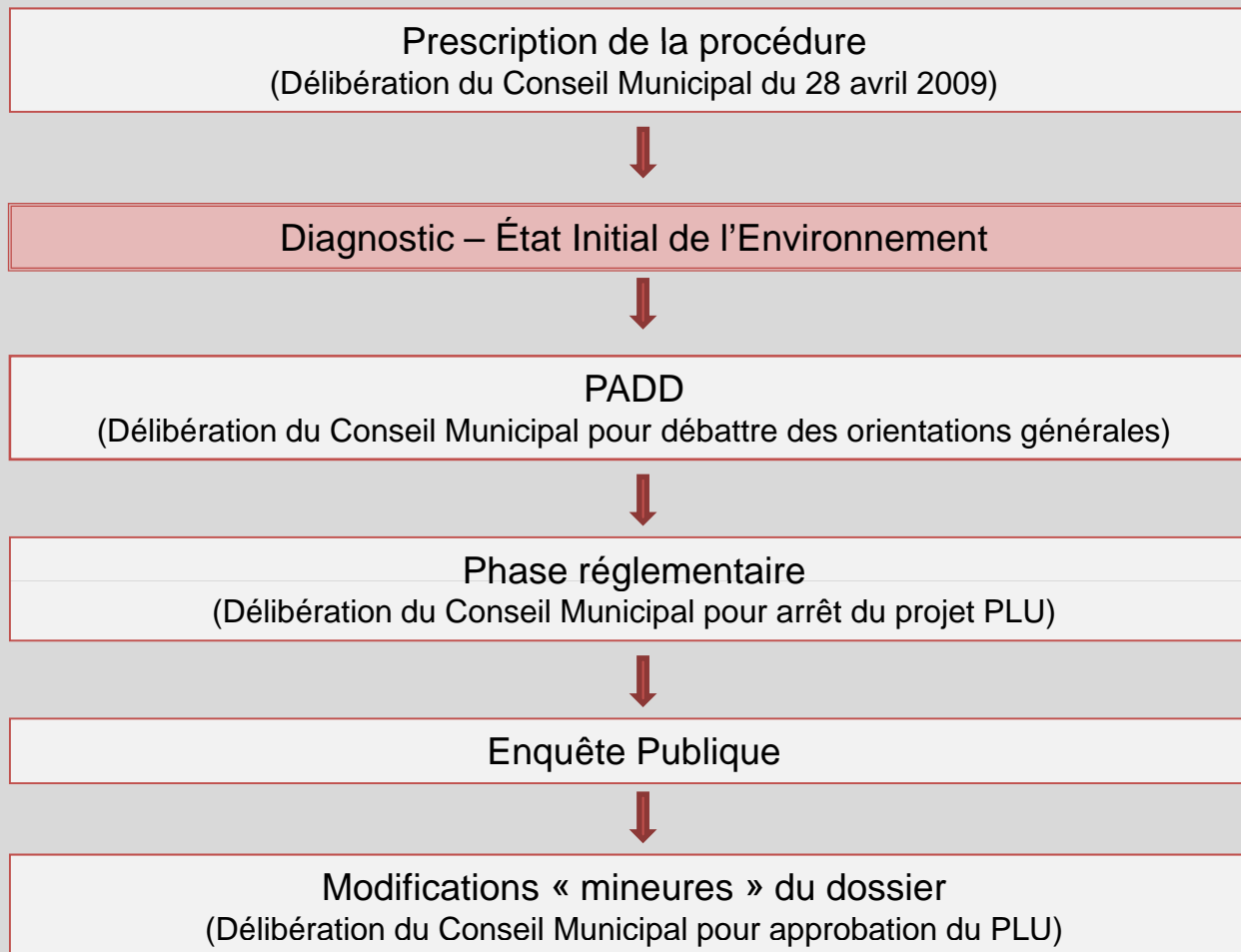




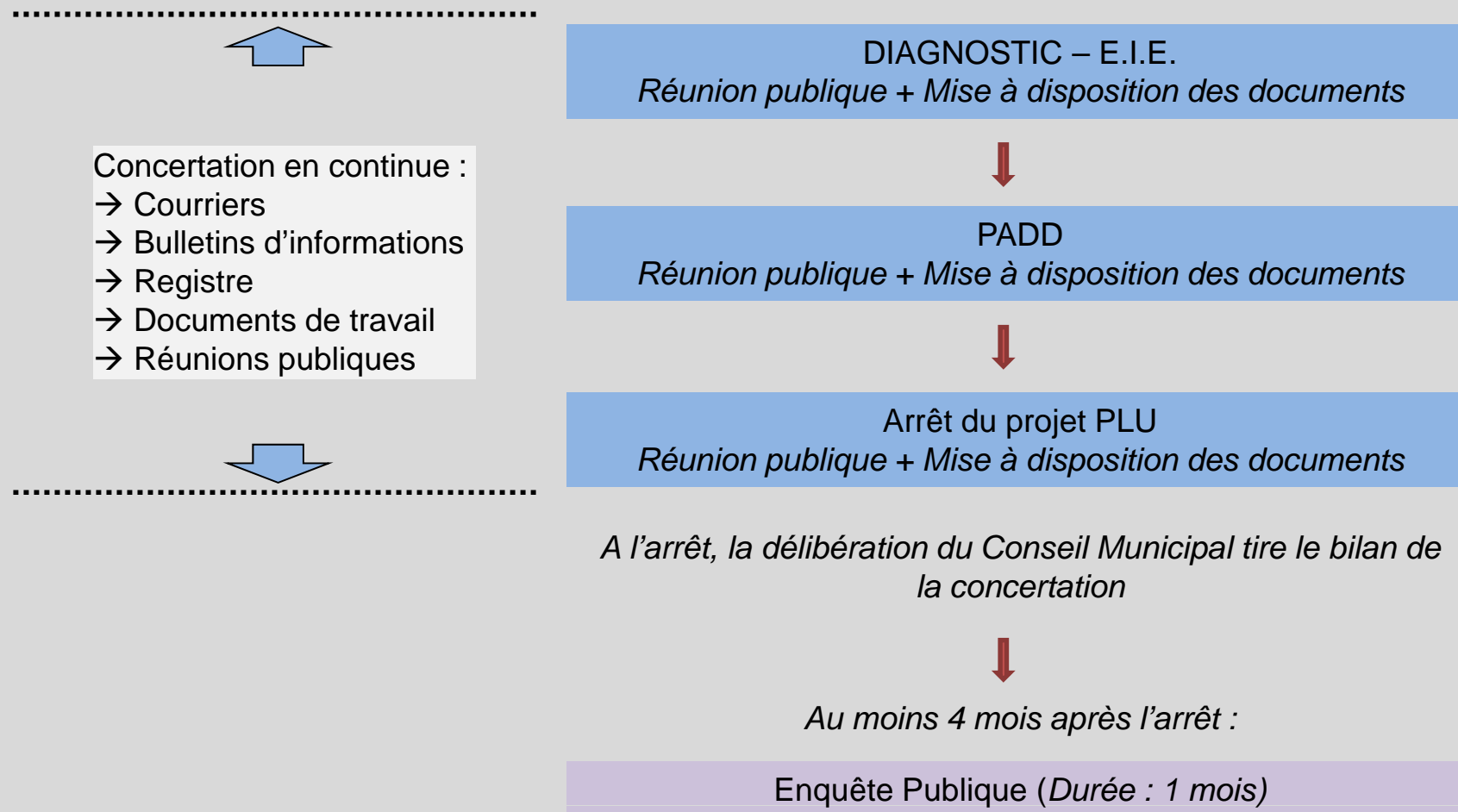


RAPPEL DE LA PROCEDURE





CONCERTATION – ENQUETE PUBLIQUE





1. UN PATRIMOINE BATI PEU ETOFFE MAIS DE QUALITE

- ⇒ HISTOIRE ET DEVELOPPEMENT D'AUBIGNAN
- ⇒ LE CENTRE ANCIEN D'AUBIGNAN
- ⇒ LES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES
- ⇒ LE PATRIMOINE BATI DANS LES ECARTS



➔ HISTOIRE ET DEVELOPPEMENT D'AUBIGNAN

- Présence de celtes dès le 5^e siècle avant J.C.
- Fondation de la cité au 1^{er} siècle avant J.C. (à l'est de l'actuel village)
- Après la chute de l'Empire Romain, nombreux conflits sur le territoire avec édification des remparts et des différentes portes en 1361 sur Aubignan
- 1382 : Statut de commune
- Guerres de Religion jusqu'en 1595
- XVIII^e siècle : Essor important (embellissement de la Porte de France, église Saint Victor rebâtie, construction de l'Hôtel Dieu et de l'Hôtel de Ville, destruction de remparts pour aérer l'espace, etc.) puis Révolution (tensions, destruction du château, etc.)
- XIX^e siècle : Développement de l'agriculture avec notamment la gare Aubignan Lorient
- XX^e siècle : Tournant important avec une croissance démographique sans précédent et une enveloppe urbaine qui s'affirme
- XXI^e siècle : Evolution des acteurs institutionnels (EPCI, réformes des services de l'Etat, etc.) et des mentalités (émergence de la notion de développement durable, etc.)



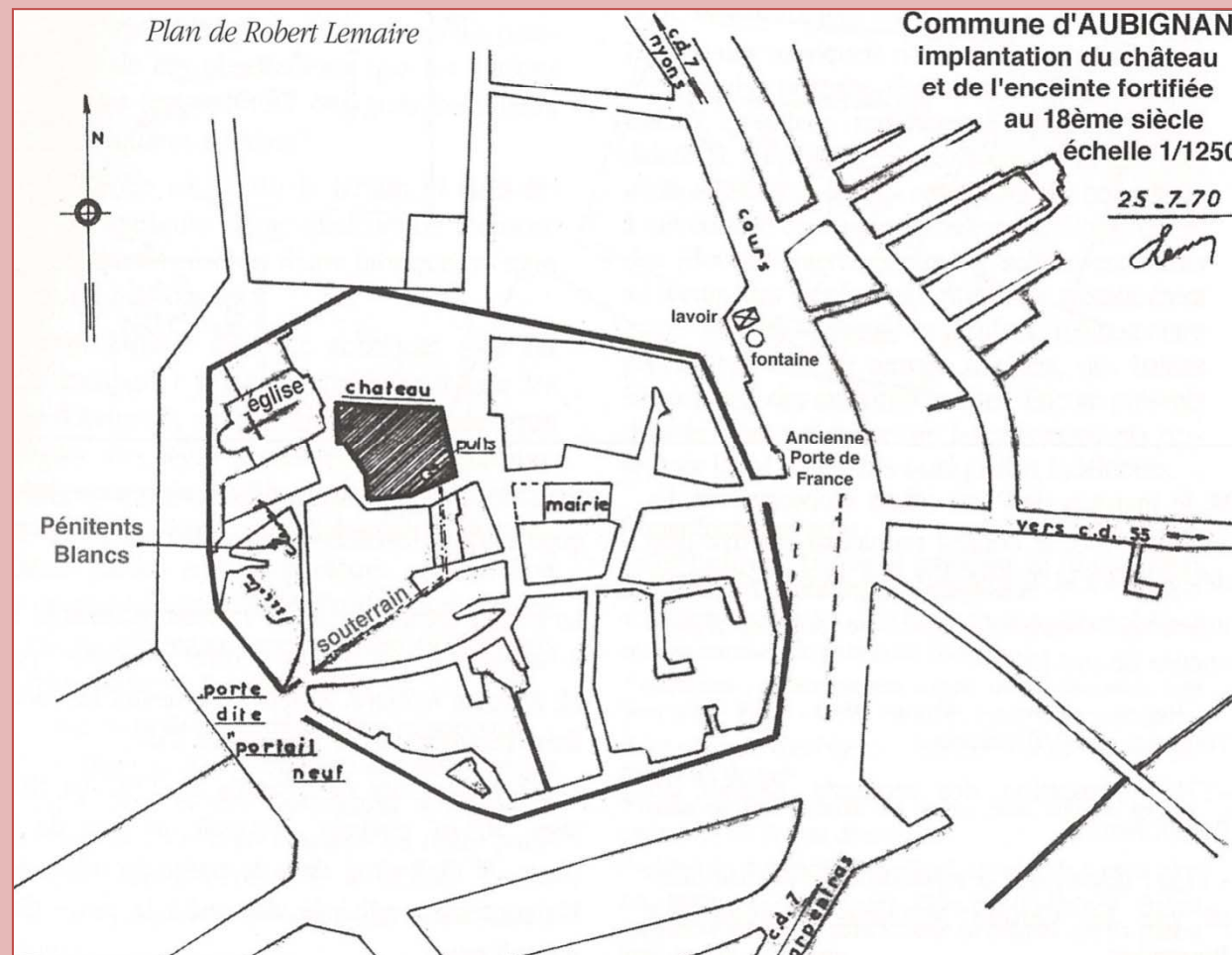
➔ HISTOIRE ET DEVELOPPEMENT D'AUBIGNAN



Porte de France



Les remparts



Carte du XVIIIe siècle



➔ LE CENTRE ANCIEN D'AUBIGNAN

- Centre originel avec ses anciens remparts très confiné (2 ha environ), même si on tient compte des proches extensions (6,8 ha)
- Faible superficie comparée aux plus de 300 ha de zones urbaines et faible altitude (70 NGF) avec un risque de voir totalement « disparaître » le centre ancien dans le paysage aubignanaise si rien n'est entrepris pour préserver les rares perceptions visuelles vers le centre
- Centre desservi par les deux voies majeures de circulation que sont la RD 55 et la RD 7 (centre identifié aisément par les visiteurs)
- Entrée de ville de qualité
- Effort entrepris depuis plusieurs années pour entretenir et valoriser l'espace public (plantations, aires de stationnement, entretien de la voirie, etc.) et présence de jardins privés



➔ LE CENTRE ANCIEN D'AUBIGNAN



Rares vues vers le centre ville



Un centre ville peu étendu

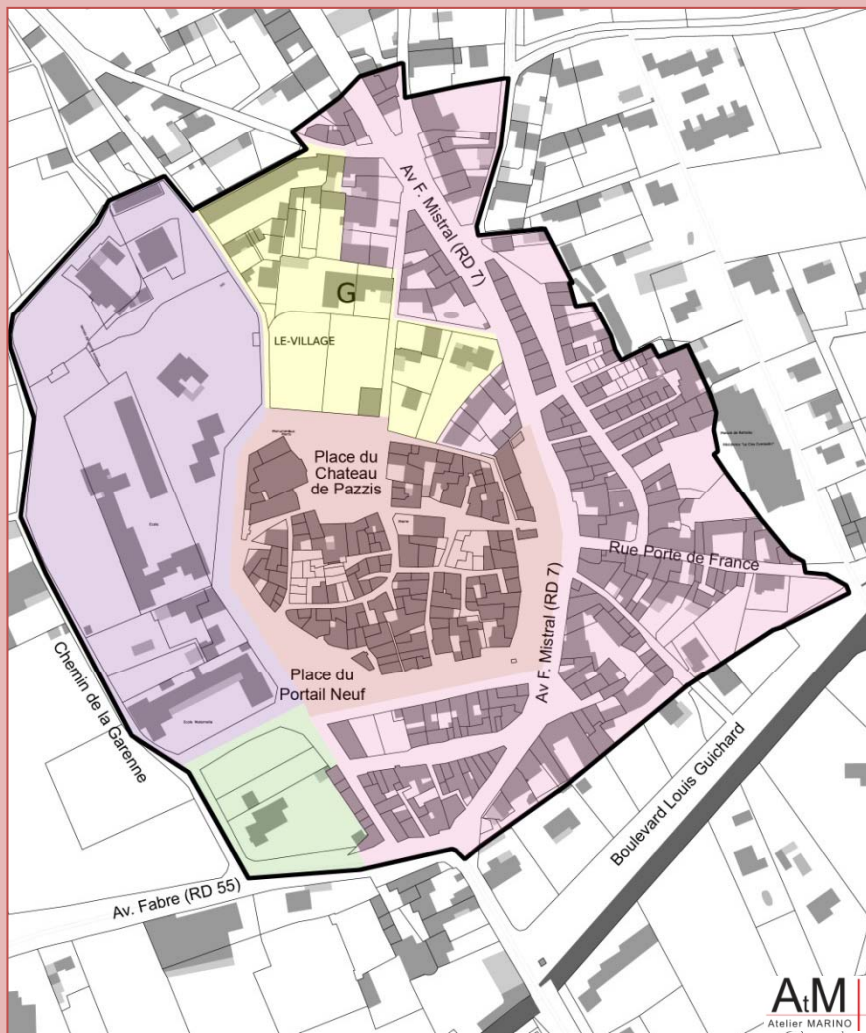


➔ LE CENTRE ANCIEN D'AUBIGNAN

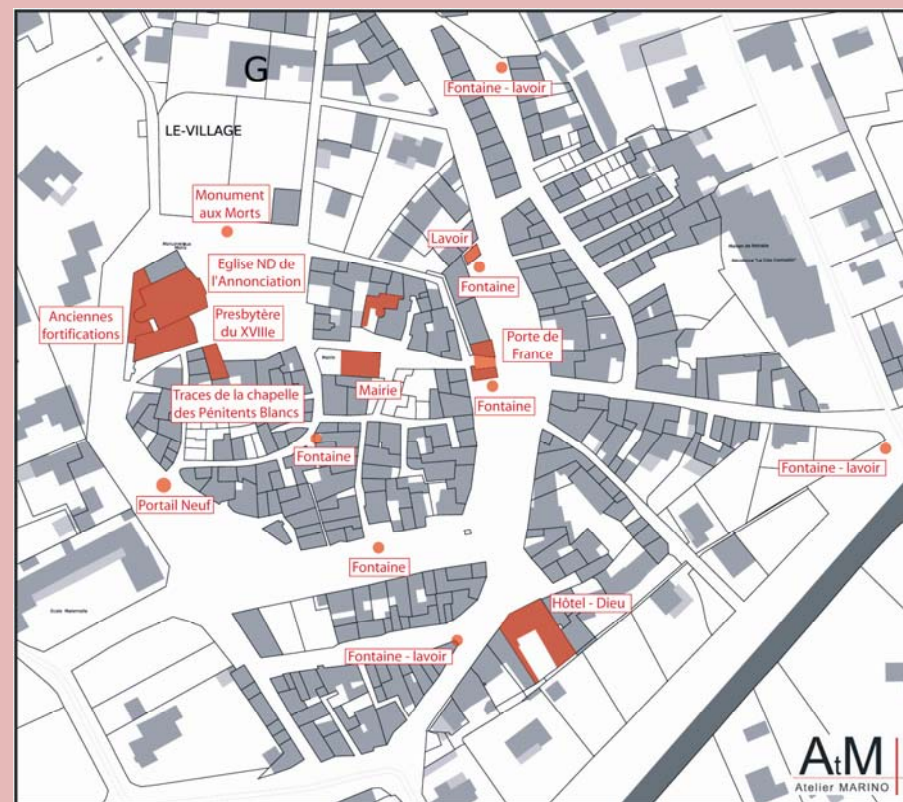
- Centre originel dense aux ruelles étroites mais peu étagée et avec une place du château conséquente (véritable lieu de respiration et de liaison)
- A l'ouest, nombreux équipements publics et leurs aménagements
- Au nord : diverses occupations avec jardins, bâti du XVIIIe, logements en bande, logements collectifs, etc. (manque de structure et d'identité)
- Au sud et à l'est : îlots densément bâtis, extension du XVIIIe siècle du centre originel avec des éléments remarquables (au sud-ouest demeurent des espaces encore non bâtis)
- Centre ancien au patrimoine exceptionnel : Traces des anciens remparts (adossés à l'église), Porte de France et la portion de courtine du XIVe siècle, Portail Neuf du XIVe ou XVe siècle, traces de la chapelle des Pénitents Blancs, église paroissiale consacrée en 1736, presbytère du XVIIIe, hôtel Dieu du XVIIIe, hôtel de Ville du XVIIIe, fontaines et lavoirs publics, etc.



→ LE CENTRE ANCIEN D'AUBIGNAN



Centre ville hétéroclite



Centre ville patrimonial



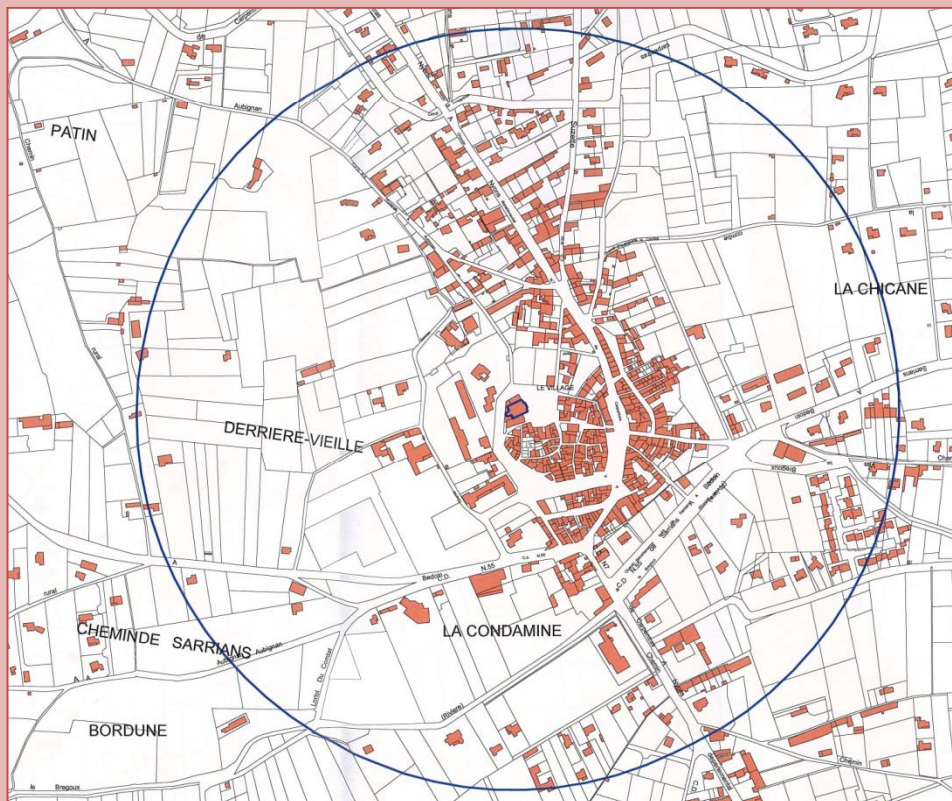
➔ LES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES

- Eglise Notre Dame de l'Annonciation et Saint Victor martyr inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 21/07/1970
- Ancienne chapelle Saint-Sixte Monument Historique Inscrit (arrêté du 28/12/1984)
- Périmètre des 500 m de protection de l'ancienne chapelle Sain-Martin de Serres située sur la commune de Carpentras (MHI par arrêté du 02/03/1971)
- 11 sites archéologiques « seulement »





➔ LES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES



Périmètre de 500 m autour de l'église St Victor



Sites archéologiques sur Aubignan (source : DRAC)



➔ LE PATRIMOINE BATI DANS LES ECARTS

- Plusieurs domaines agricoles ou bâtisse de grande qualité (Condamine, Saint Just, Saint Joseph, Ginestière, Mède, L'Espaze, etc.)
- Plusieurs corps de ferme (notamment partie nord du centre ville)
- Petit patrimoine : oratoires, ponts, etc.



Ancien château du marquis de Baroncelli



Maison bourgeoise aux abords de la RD7



➔ LE PATRIMOINE BÂTI DANS LES ECARTS



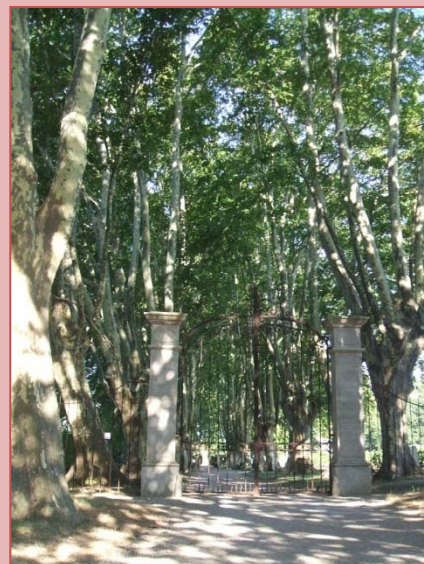
Bâti lieudit Mède



Bâti en centre ville



Tourelle au lieudit Bel Air



Portail du Château du Vallon



Domaine Saint Just



2. UN POLE URBAIN ET DEMOGRAPHIQUE A VALORISER

- ➡ RESEAU VIAIRE ET CONFIGURATION COMMUNALE
- ➡ DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE ET BATI
- ➡ RESEAUX ET EQUIPEMENTS PUBLICS
- ➡ LE POTENTIEL URBANISABLE

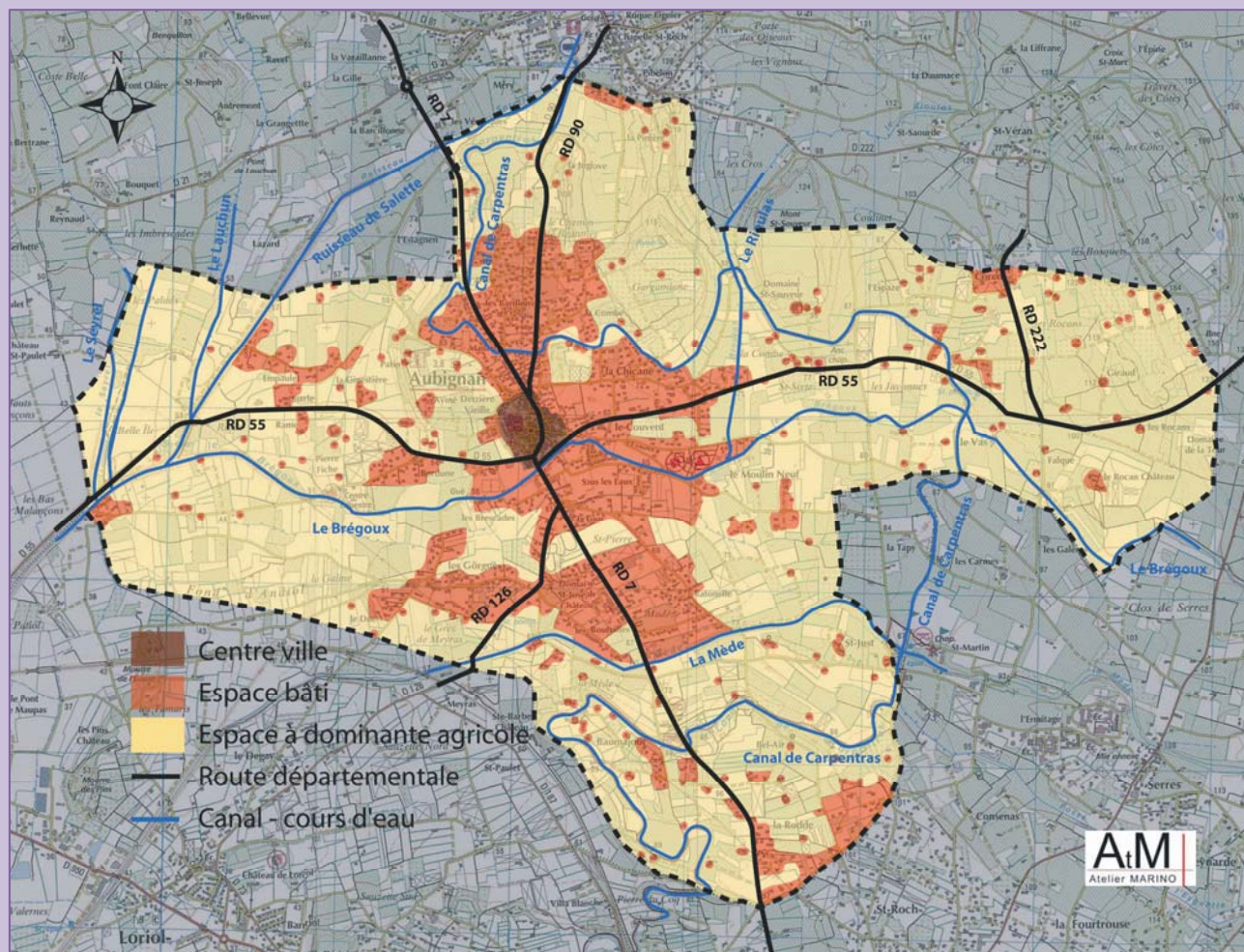


➔ RESEAU VIAIRE ET CONFIGURATION COMMUNALE

- Proximité de bassins d'emplois (Carpentras, Orange et Avignon) et de deux massifs touristiques (Dentelles de Montmirail et Mont Ventoux)
- Une agglomération assez étendue depuis le centre du territoire, des espaces agricoles en régression (avancée urbaine et mitage bâti) et de rares espaces naturels (surtout végétation riveraine des cours d'eau Le Brégoux et La Mède)
- Réseau départemental assez dense et structuré avec 3 voies majeures que sont les RD 55 (liaison est-ouest), RD 7 (liaison nord-sud avec Carpentras) et RD 126 (vers RD 942 et l'autoroute A7) et des voies secondaires (RD 90 et 222)
- Réseau viaire départemental et communal assez bien entretenu sans point noir majeur (mais des améliorations à venir en zone urbaine pour adapter les voies aux flux présents et à venir)
- Absence quasi-totale de transports en commun (aucune ligne régulière de car ou bus de la CoVe et du Conseil Général 84 par exemple) d'où l'utilisation quasi-exclusive de la voiture (une seule ligne à la demande avec deux arrêts et transports scolaires)



➔ RESEAU VIAIRE ET CONFIGURATION COMMUNALE



Configuration de la commune



➔ DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE ET BATI

- Taux de croissance annuelle très important avec +2,3% entre 1999-2007 supérieur à celui de la CoVe et du Département), soit 4 619 habitants en 2007
- Croissance essentiellement portée par la venue de ménages extérieurs (solde migratoire de +5,0% entre 1982 et 1990 ou de +2,1% entre 1999 et 2007)
- Solde naturel faible en 2006 (risque accru de vieillissement) mais compensé par l'arrivée de jeunes ménages depuis 2010 (suite aux dernières opérations immobilières) : nouveaux besoins en termes de capacité dans l'école, etc.
- Entre 1999 et 2006, forte augmentation des ménages avec +32,90% (+10,52% seulement à l'échelle de la CoVe) générant d'importants besoins en logements
- Augmentation importante des ménages d'une seule personne (vieillesse de la population et séparations) avec 276 ménages concernés en 1999 (19,8%) contre 462 en 2007 (25,0% de la population actuelle)
- Augmentation importante des couples sans enfant avec 388 ménages concernés en 1999 (27,9% de la population) contre 595 en 2007 (32,1%)



➔ DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE ET BATI

- 2 049 logements en 2007, soit une augmentation de +29,68% depuis 1999 : taux nettement supérieur à ceux constatés à l'échelle nationale (+8,3%), régionale PACA (+8,5%), départementale (+11,8%) ou encore de la CoVe (+11,65%)
- 1 854 résidences principales (soit 90,5% du parc), preuve de l'attractivité de la commune pour les actifs et les retraités (pourcentage de RP sur la CoVe : 81,7%)
- Vacance assez faible (107 logements, soit 5,2% du parc) mais en constante augmentation (+13,83% entre 1999 et 2007)
- Large prédominance des résidences individuelles avec 1 793 maisons (88,6% du parc), logements consommateurs de fonciers et non accessibles à tous
- Edification ces dernières années de villas en bande et de petits collectifs pour offrir des logements diversifiés à la population et limiter la consommation du foncier
- 20% du parc devrait être dévolu aux logements sociaux (371 logements attendus) mais seuls 35 sont dénombrés
- La carence de 336 logements sociaux en voie de réduction (54 nouveaux logements seront sur le marché fin novembre) et ne tenant pas compte de la maison de retraite pour personnes âgées (EHPAD) ou du foyer médicalisé pour personnes handicapées d'Aubignan
- Objectifs du PLH en évolution mais il est évoqué jusqu'à 53% de logements locatifs sociaux à produire parmi les futurs projets sur la commune



➔ RESEAUX ET EQUIPEMENTS PUBLICS

- Nombreux équipements collectifs existants ou en projet : mairie, stade, bibliothèque, boulodrome, salle polyvalente, CCAS, poste, école, crèche intercommunale, etc.
- Eau potable provenant du Syndicat Mixte Rhône Ventoux et des champs captant au lieudit Grès de Meyras (nappe du Miocène) concernés des périmètres de protection immédiate et rapprochée définis par arrêté préfectoral n°0020 du 03/09/2001
- Amélioration à prévoir des captages et bassins de rétention (infiltrations d'eaux parasites) avec mesures d'urgence mises en place sur Aubignan
- Réseau AEP très étendu (mais attente de données complémentaires de SDEI)
- Réseau AEU très étendu et assez bien entretenu (attentes retours complémentaires SDEI)
- Station d'épuration d'Aubignan / Beaumes de Venise d'une capacité importante de 16 000 EH avec un bon rendement
- Saturation de la STEP n'est que de 47% mais, apparemment, nécessité de la renforcer avant toute nouvelle extension urbaine (à confirmer)
- Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales à réaliser
- Pas de difficultés soulevées dans la gestion des déchets



➔ RESEAUX ET EQUIPEMENTS PUBLICS



Extrait des plans du réseau AEP sur Aubignan

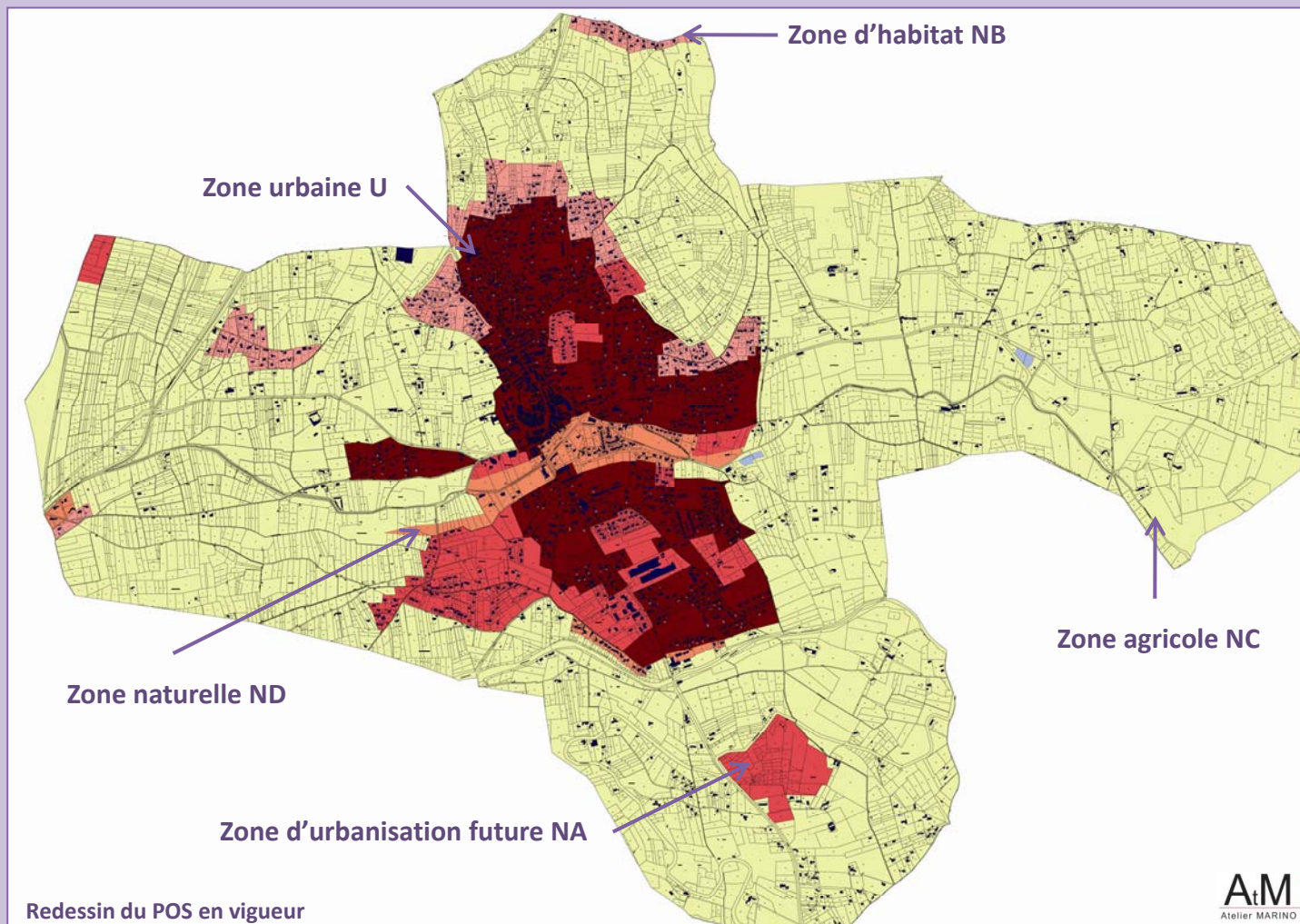


➔ LE POTENTIEL URBANISABLE

- 1 225,01 ha classés en zone agricole NC et autres secteurs (76,31%) malgré des secteurs déjà très bâtis, voire desservis par les réseaux
- Absence d'espace naturels, les 31,53 ha (2,0% du territoire) de zone ND correspondant à des zones bâties partiellement ou totalement et concernées par le risque inondation
- 47,93 ha de zones NB (situées aussi bien en limite d'agglomération que dans les écarts)
- 14 zones et secteurs d'urbanisation future inscrits sur Aubignan, pour une zone NA totale de 89,95 ha, soit 5,72% du territoire dont les zones 3NA et 7NA bloquées pour l'heure
- 177,64 ha classés en zones urbaines, soit 11,29% du territoire
- Règlementation de la zone UA limite considérablement la densification et la valorisation du centre ville
- Nombreuses dents creuses en agglomération avec des sites particulièrement stratégiques (lieudits Les Bouteilles et Saint Pierre notamment)



➔ LE POTENTIEL URBANISABLE





➔ LE POTENTIEL URBANISABLE

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'AUBIGNAN (84) - ESTIMATION DE LA CAPACITE RESIDUELLE MAXIMALE EN LOGEMENTS SUR LA ZONE AGGLOMEREES
LA SUPERFICIE MINIMALE DES TERRAINS (ILLEGALE DANS UN PLU) ET LA HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS NE SONT PAS PRISES EN COMPTE**

Nom de la zone	Surface totale	Surface non bâtie résiduelle en ha (1)	COS actuel	Nbre de logements potentiels (2)	Surface non bâtie d'intérêt en ha (3)	Densité souhaitable	Nbre de logements potentiels (4)	Nbre total de logements	Remarques
UA Le Village	13,96	0,54	-	15	0,28	-	-	15	Définir au nord de la place du château un projet collectif (parc public par exemple) En zone UA, la hauteur est imposée selon les bâtiments environnants soit une hauteur souvent comprise entre le RDC (hangars, etc.) et le R+1 ce qui limite le nombre de logements en zone qui se veut pourtant dense
UD Le Village	3,43	-	0,30	-	-	0,30	-	-	Cette zone accueille de nombreux équipements collectifs. Il faudrait confirmer cette vocation plutôt que d'y bâtir des logements
UD Le Chemin des Beaumes	24,06	1,87	0,30	29 à 45	1,13	0,30	27 à 38	56 à 83	
UD Saint Pierre	4,18	0,96	0,30	15 à 23	-	0,30	-	15 à 23	
UD Le Gros	1,80	0,54	0,30	8 à 13	-	-	-	8 à 13	
UDa La Chicane - Le Cros	27,96	3,59	0,30	57 à 86	-	-	-	57 à 86	
UDa Le Chemin des Beaumes	11,80	2,04	0,30	32 à 49	1,78	0,30	42 à 61	74 à 110	
UDa Les Boutelles	9,47	0,61	0,30	9 à 14	4,47	0,30	107 à 153	116 à 167	
UDa Madéze	11,92	2,45	0,30	39 à 58	1,29	0,30	30 à 44	69 à 102	
UDa Ratonelle	3,53	0,57	0,25	7 à 11	-	0,25	-	7 à 11	
UDa Sous Les Eaux	4,06	0,39	0,15	4 à 5	-	0,15	-	4 à 5	Zone inondable pour partie - Risque très élevé
UDa Le Couvent	3,41	-	0,25	-	-	0,25	-	-	Zone inondable - Risque maximum
UDa Chemin de Sarriam	9,75	-	0,25	-	-	0,25	-	-	Zone inondable - Risque très élevé
UDa Les Bredades et	18,47	1,83	0,25	24 à 36	4,31	0,25	86 à 123	110 à 159	
UDa Madéze	17,26	1,11	0,25	14 à 22	4,53	0,25	90 à 129	129 à 151	
UDa Le Couvent	12,58	3,72	0,25	49 à 74	-	0,25	-	49 à 74	
Total zones urbaines	177,44							702 à 999 logements supplémentaires, soit 1 700 à 2 400 personnes en plus	
INA La Chicane	4,62	0,51	0,30	6	-	0,30	-	6	
INA Saint Pierre	6,05	-	0,30	-	3,21	0,30	77 à 110	77 à 110	
INA Le Gros	3,52	1,08	0,30	17 à 25	-	0,30	-	17 à 25	
INA Sous Les Eaux	0,94	0,08	0,25	1	-	0,25	-	1	
INA Les Bredades - Les Gorgues	5,23	-	0,25	-	4,16	0,25	83 à 118	83 à 118	
INA Madéze Les Bouts	7,33	-	-	-	-	-	-	-	Zone destinée aux activités
INA La Rodde	2,93	-	-	-	2,93	-	-	-	Règlement de la zone à définir - Zone d'activité
INA La Rodde	7,60	-	-	-	7,60	-	-	-	Règlement de la zone à définir - Zone d'activité
INA Le Moulin Neuf	2,85	-	-	-	-	-	-	-	Zone inondable (risque maximum) et destinée aux activités
INA La Condomine	2,27	-	-	-	-	-	-	-	Zone en partie inondable et réservée aux équipements publics
INA La Petite Palus	2,91	-	-	-	-	-	-	-	Zone inondable (risque maximum) et destinée à une déchetterie
INA Ratonelle	4,48	-	-	-	4,45	-	-	-	Règlement de la zone à définir - Utilité ? Si COS à 0,30 : 106 logs
INA Les Gorgues	33,41	-	-	-	20,28	-	-	-	Règlement de la zone à définir - Utilité ?
INA La Rodde	5,81	-	-	-	5,81	-	-	-	Règlement de la zone à définir - Zone d'activité
Total zones d'urbanisation future	89,95							184 à 260 logements supplémentaires, soit 441 à 624 personnes en plus	
NB Gargamiane	7,76	0,69	0,20	7 à 11	-	-	-	7 à 11	
NB Le Chemin des Beaumes	17,90	6,66	0,20	71 à 106	-	-	-	71 à 106	Limite de l'agglomération, il est envisageable de la densifier
NB Patin	8,83	2,98	0,20	31 à 47	-	-	-	31 à 47	
NB L'Étang	4,10	0,97	0,20	9	-	-	-	9	
NB1 Entre La Rivière et le chemin de Sarriam	1,28	-	-	-	-	-	-	-	Zone inondable (risque maximum)
NB1 Empaulet	5,89	-	-	-	-	-	-	-	Zone inondable (risques très élevé et maximum) et déjà bâtie
NB2 Empaulet	2,17	-	-	-	-	-	-	-	Zone inondable - Risque très élevé
Total des zones NB	47,93							118 à 183 logements supplémentaires, soit 283 à 439 personnes en plus	
ND1 Sous Les Eaux	26,58	-	-	-	-	-	-	-	Zone inondable (risques très élevé et maximum)
ND1 Madéze	1,26	-	-	-	-	-	-	-	Zone inconstructible
ND1 La Mède	2,16	-	-	-	-	-	-	-	Zone inondable (risque maximum) et entièrement bâtie
ND1 Entre La Rivière et le chemin de Sarriam	1,53	-	-	-	-	-	-	-	Zone inondable (risque maximum) et entièrement bâtie
Total des zones naturelles ND	31,53							Aucun nouveau logement autorisé	
Capacité totale	347,05							1 011 à 1 442 logements supplémentaires, soit 2 426 à 3 460 personnes en plus	

(1) : Une surface est dite résiduelle lorsqu'elle concerne des parcelles non bâties disséminées sur la zone et ne pouvant faire l'objet d'une action majeure d'urbanisme (ex : lot non encore construit dans un lotissement)
 (2) : Les logements potentiels sont calculés en tenant compte d'une surface moyenne de villas comprise entre 100 et 150 m²
 (3) : Une surface est jugée d'intérêt si l'espace est important et d'un seul tenant permettant d'envisager des actions de densification, de structuration, d'aménagement d'ensemble, etc. qu'il s'agisse de parcelles publiques ou privées
 (4) : Les logements potentiels suite à une action publique sont calculés en tenant compte d'une surface moyenne comprise entre 70 m² (appartements) et 130 m² (villas)

Un fort potentiel de développement



3. UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE

- ➡ LA POPULATION ACTIVE
- ➡ ACTIVITES ET EMPLOIS SUR LA COMMUNE
- ➡ L'ACTIVITE AGRICOLE



➔ LA POPULATION ACTIVE

- Population active représente 72,7% de la population
- Employés, ouvriers ou professions intermédiaires sont les plus représentés sur Aubignan avec respectivement 524, 511 et 507 individus (14,4%, 14,0% et 13,9%)
- Présents de façon moindre, que ce soit à l'échelle de la CoVe ou d'Aubignan, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont cependant en constante augmentation
- Chômage moins marqué sur Aubignan (8,3% des 15-64 ans et 11,4% des actifs) que sur le territoire de la CoVe (9,5% des 15-64 ans et 13,9% des actifs)
- Sur les 1 894 personnes ayant un emploi, 1 562 salariés (82,4%) dont 87,7% en situation assez stable
- Parmi ces 1 894 personnes, 454 travaillent sur Aubignan (24,0% des personnes ayant un emploi)



➔ ACTIVITES ET EMPLOIS SUR LA COMMUNE

- 233 entreprises et administrations recensées sur Aubignan en 2009 (INSEE)
- Entreprises souvent présentes depuis plus de 10 ans
- En 2009, 69 créations d'entreprise soit un taux de création de 29,6%
- 149 établissements recensés en 2010 selon la CCI 84 : 56 services, 48 commerces, 32 activités de construction et 13 industries
- 87 artisans en 2010 selon la CMA 84 avec des métiers très diversifiés



➔ ACTIVITES ET EMPLOIS SUR LA COMMUNE

- En 2009 : 881 emplois offerts sur la commune dont 644 emplois salariés et 237 emplois non salariés (INSEE)
- Emplois essentiellement proposés dans les secteurs du commerce, transports et services divers d'une part (36,4%) et de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale d'autre part (23,6%), ces deux secteurs offrant 38,6% et 30,9% des emplois sur la CoVe.
- La construction et l'agriculture offrent sur Aubignan 21% et 11% des emplois (8,6% et 11,3% à l'échelle de la CoVe)
- Essentiellement de Très Petites Entreprises ou Petites Entreprises avec des emplois offerts en moyenne inférieurs à la CoVe dont les entreprises offrent déjà moins d'emplois comparés à la moyenne départementale (ex : une industrie offre 2,6 emplois sur Aubignan, 7,1 sur la CoVe et 9,1 sur le Vaucluse en moyenne)
- Activité touristique bien présente et en cours de développement (campings, etc.)



➔ L'ACTIVITE AGRICOLE

- Aptitude des sols excellente en partie centrale (proche du Brégoux) et dans la partie nord-est, très bonne dans toute la partie ouest (baignée par alluvions de La Salette) et en partie est, moyenne au nord (occupée en partie par de la garrigue) et au sud du territoire
- Forte pression bâtie (avancée urbaine et mitage) sur les zones agricoles notamment aux abords de la RD 7 vers Carpentras
- Espaces par ailleurs bien préservés et de grande qualité (Saint Just, partie ouest, etc.)
- Diversité des cultures sur Aubignan (vignes, oliveraies, blés, etc.)
- Les AOC Ventoux et AOC Raisin - Muscat peu reconnus sur le marché national et international
- Evolution constante de la PAC (manque de lisibilité, découragement des nouveaux arrivants, etc.)

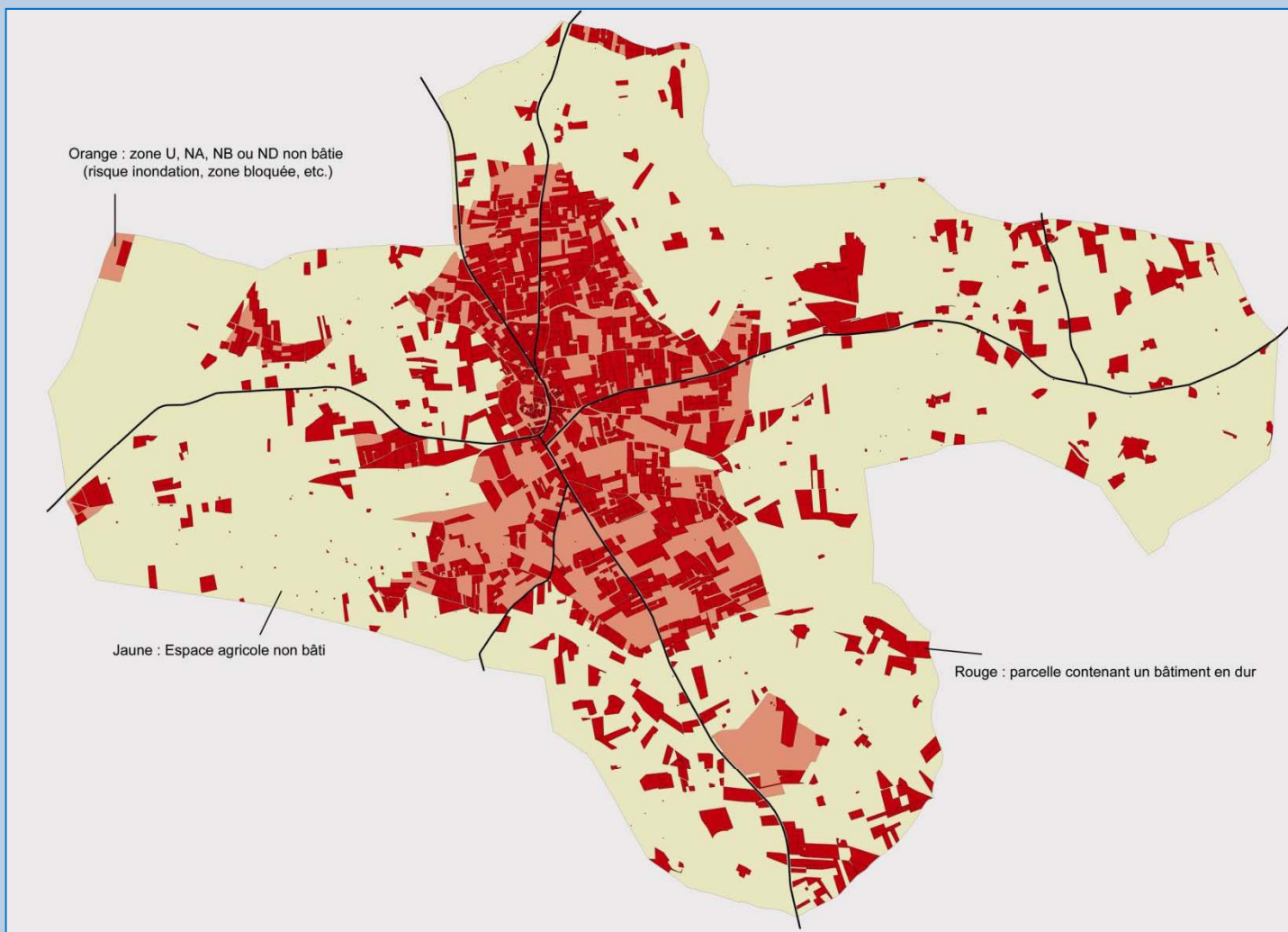


➔ L'ACTIVITE AGRICOLE

- 107 exploitants en 2000 contre 149 en 1979, soit une baisse de 28% (parmi les plus importantes de la CoVe) – Baisse qui s'est encore accentuée (40 exploitants peut être en 2010)
- Deux jeunes agriculteurs se sont installés entre 2000 et 2005 mais de nombreuses exploitations ne trouveront pas preneurs (pas de succession familiale notamment)
- En 2000, 64 chefs et coexploitants à temps complet et 154 membres actifs de la famille
- Sur Aubignan, 92 UTA familiales et 195 UTA salariés (une unité de travail annuel est la quantité de travail d'une personne à temps complet pendant une année)
- Dépendance vis-à-vis du Canal de Carpentras dont l'outil doit évoluer (desservir les habitations en eau brute, développer les parcours touristiques, etc.)
- Nombreux captages privés dans la nappe qui impactent de plus en plus l'aquifère



➔ L'ACTIVITE AGRICOLE



Mitage bâti et pression urbaine sur les zones NC



4. DES MILIEUX NATURELS QUASIMENT ABSENTS

- ⇒ LA RICHESSE DES SOLS ET SOUS-SOLS
- ⇒ DES BOIS ET FORETS RARES
- ⇒ L'EAU, PATRIMOINE MAJEUR MAIS FREIN AU DEVELOPPEMENT



➔ LA RICHESSE DES SOLS ET SOUS-SOLS

- Paysage de plaine avec une altitude maximum de 115 m NGF au nord (50 m NGF au sud avec une pente de 1% dans la plaine)
- Vaste dépression de sédiments (d'où la richesse des sols)
- Zone de sismicité 1a très faible
- Zone d'aléa faible du risque gonflement – retrait d'argile (nul en partie est)
- Pas de risques de mouvements de terrains particuliers



Paysage au nord

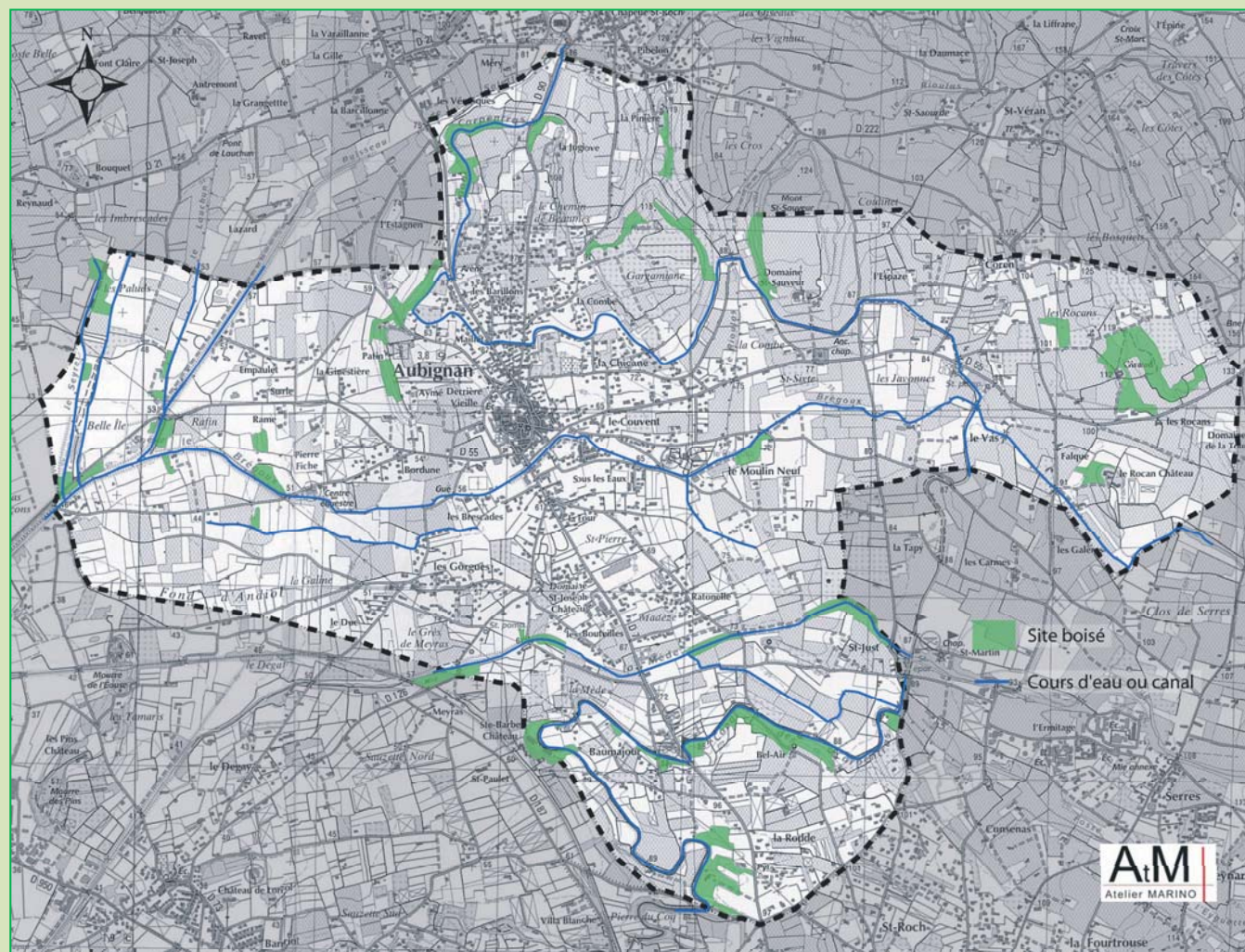


➔ DES BOIS ET FORETS RARES

- Etage méso-méditerranéen inférieur thermophile
- Très peu d'espaces naturels à l'exception de quelques bosquets (chêne vert et chêne pubescent essentiellement)
- Végétation riveraine des cours d'eau (Brégoux, Mède et Canal de Carpentras)
- Assez peu de mammifères, reptiles et amphibiens
- Très nombreux oiseaux (79 espèces selon la LPO)
- Commune concernée par la Réserve de Biosphère du Mont Ventoux
- Risque feu de forêt très localisé



➔ DES BOIS ET FORETS RARES



Boisements sur Aubignan

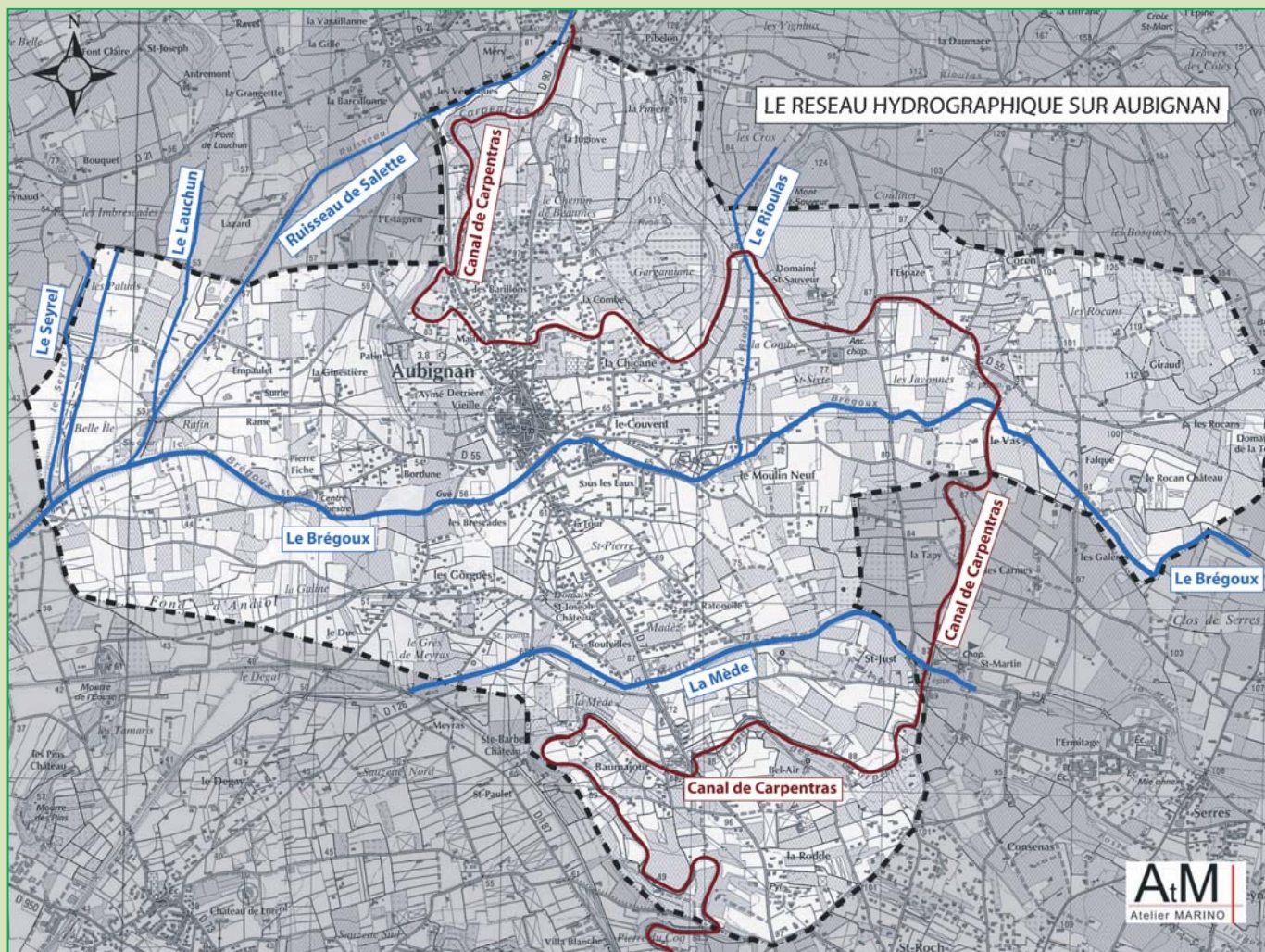


➔ L'EAU, PATRIMOINE MAJEUR MAIS FREIN AU DEVELOPPEMENT

- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée 2010-2015 adopté le 20.11.2009 avec de grandes orientations sur la qualité de l'eau, le risque inondation, etc.
- Contrat de Rivières du Bassin Sud Ouest du Mont Ventoux signé le 7 novembre 2008
- 3 cours d'eau majeurs : La Mède, le Brégoux et la Salette au faible débit le plus souvent mais qui peuvent grossir très rapidement et occasionner un risque de crue
- Réseau de filioles et canaux d'arrosage depuis le Canal de Carpentras aujourd'hui mis sous-pression la plupart du temps
- Patrimoine végétal, bâti et paysager lié à l'eau
- Plan de Prévention du Risque Inondation sur le Bassin Sud Ouest du Mont Ventoux approuvé le 30.07.2007



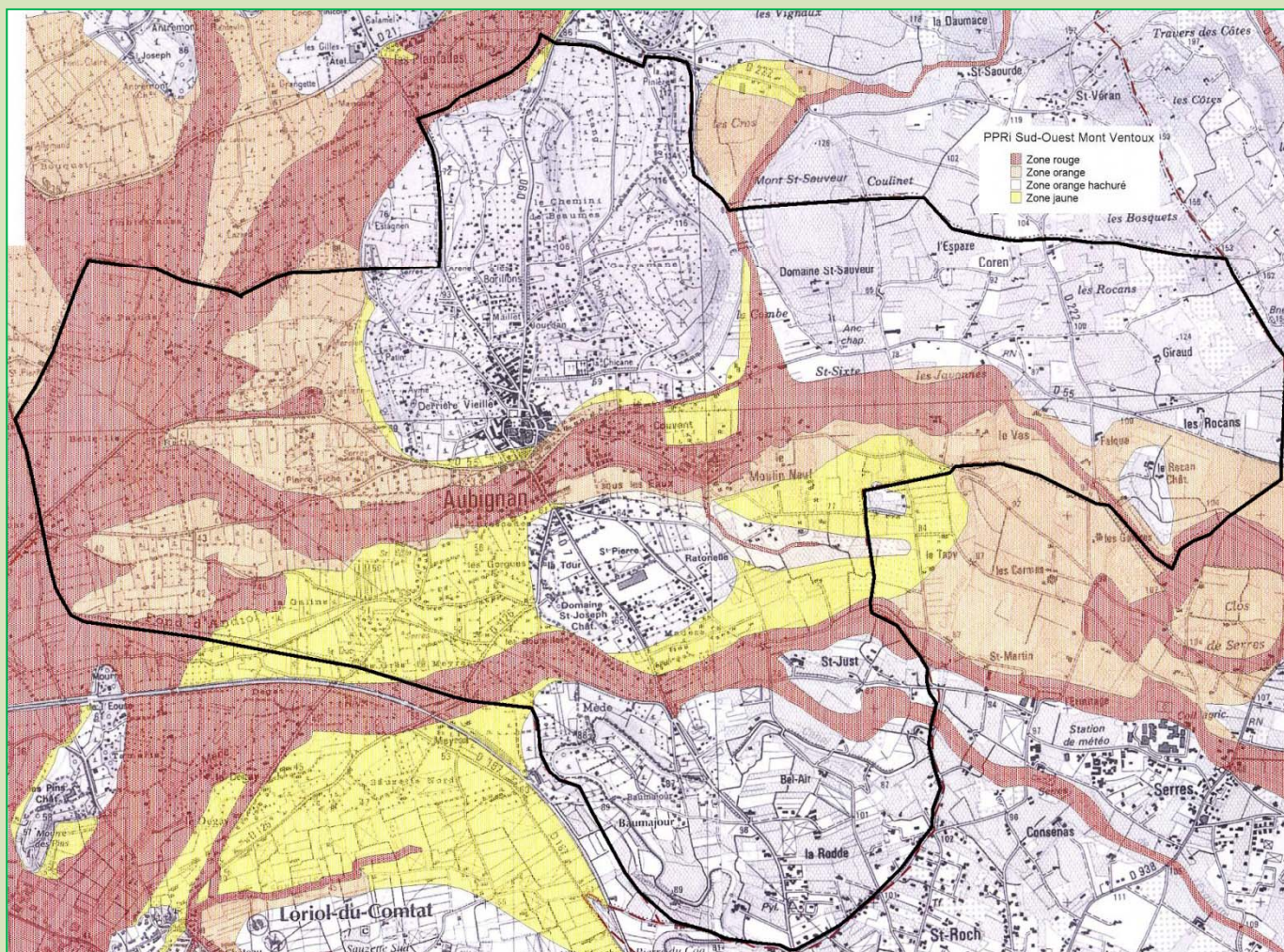
➔ L'EAU, PATRIMOINE MAJEUR MAIS FREIN AU DEVELOPPEMENT



Réseau hydrographique sur Aubignan



➔ L'EAU, PATRIMOINE MAJEUR MAIS FREIN AU DEVELOPPEMENT



Le PPRI en vigueur



5. LE CONTEXTE PAYSAGER

- ⇒ L'ARC COMTADIN
- ⇒ LE ROLE PAYSAGER MAJEUR DE L'AGRICULTURE
- ⇒ LES AXES MAJEURS DE DECOUVERTE DU PAYSAGE AUBIGNANAIS



⇒ L'ARC COMTADIN

- Unité paysagère de l'Arc Comtadin
- Flanc sud du Mont Ventoux qui dessine un vaste amphithéâtre en pentes douces
- Vigne qui domine les cultures agricoles
- Quelques boisements sur les coteaux
- Patrimoine bâti concentré dans les centres anciens
- Enjeux majeurs : organiser le développement urbain, maintenir une polyculture, gérer les cours d'eau

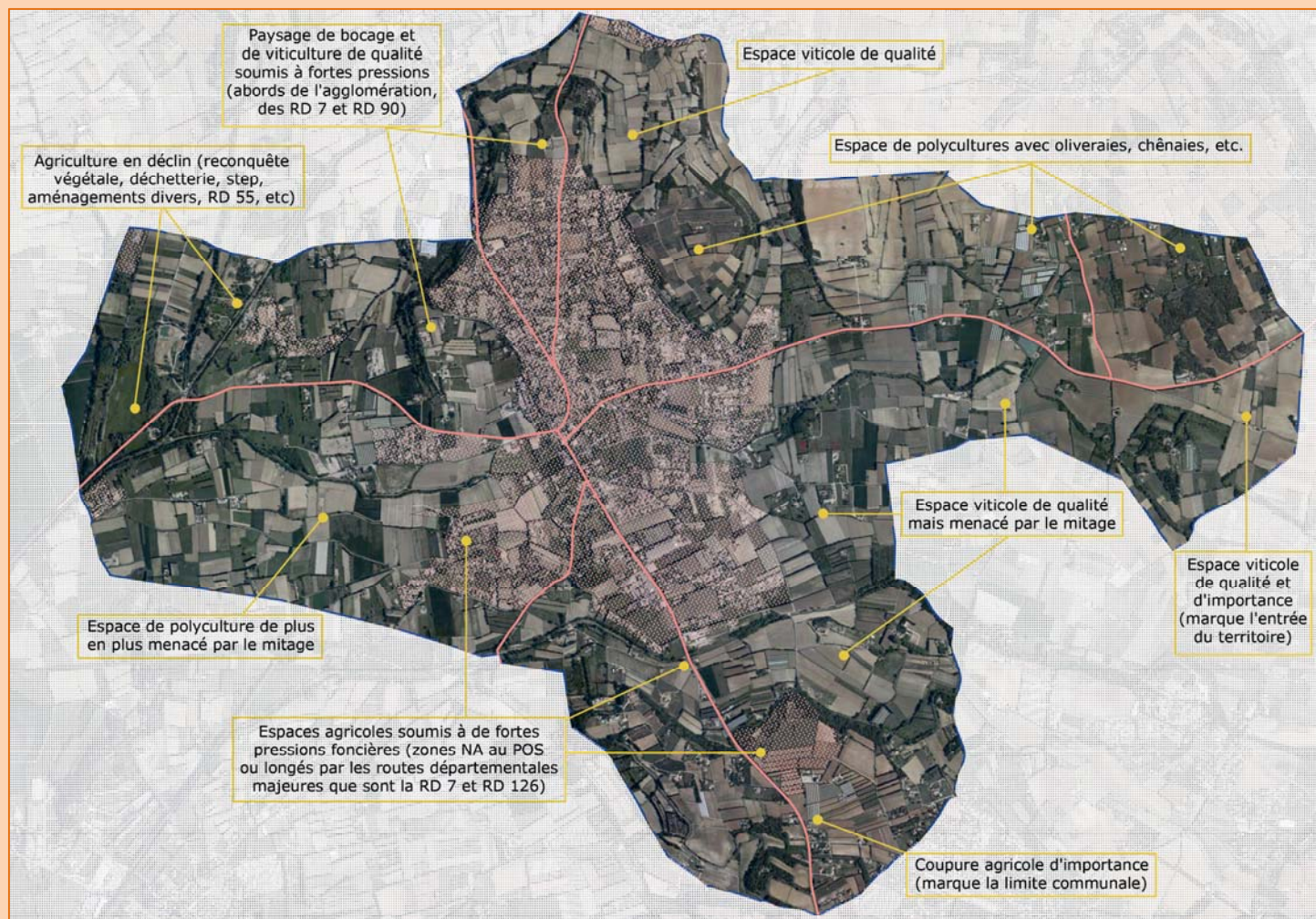


⇒ LE ROLE PAYSAGER MAJEUR DE L'AGRICULTURE

- Commune ne présentant pas, selon les études SCOT, de paysages exceptionnels (très forts enjeux paysagers) ou remarquables (forts enjeux paysagers)
- Espaces encore agricoles rappellent l'identité passée du territoire, permettent la pratique de loisirs (promenade, etc.), embellissent considérablement le cadre de vie, expliquent une faune riche, donnent une valeur supplémentaire au foncier constructible, etc.
- Outre le rôle économique et social, rôle paysager majeur (étendues visuelles, rôle des haies, domaines agricoles remarquables, etc.)
- 1^{er} type de paysage : abords des voies de desserte (valorisation des entrées de ville)
- 2^e type de paysage : secteurs plus étendus et de grande qualité (moins de pression foncière)



⇒ LE ROLE PAYSAGER MAJEUR DE L'AGRICULTURE



Des paysages agricoles essentiels

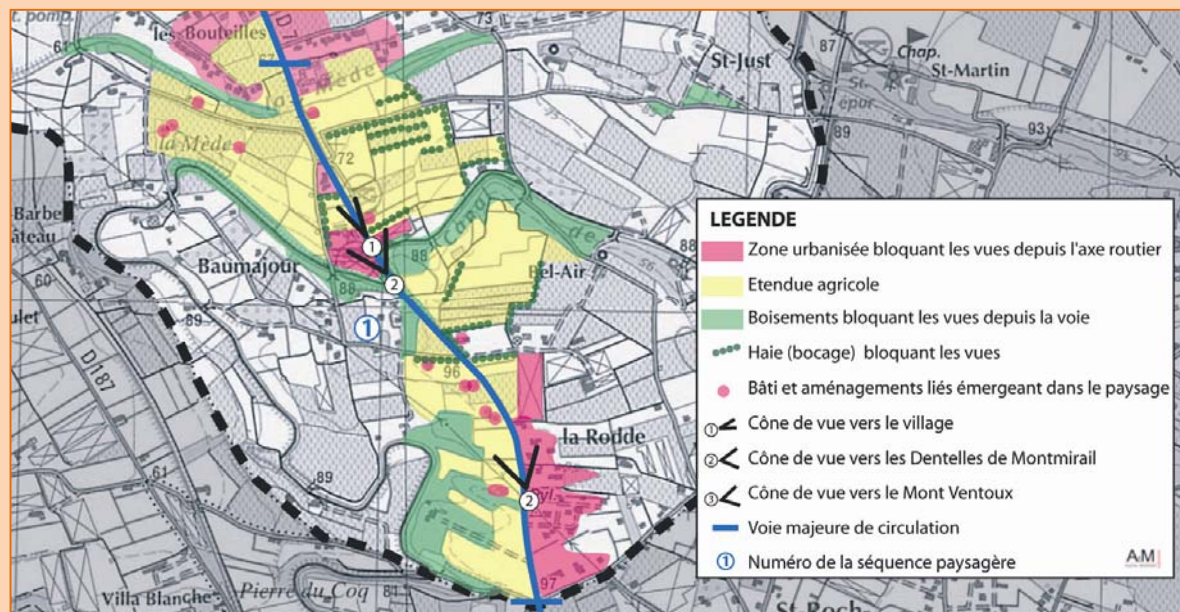


➔ LES AXES MAJEURS DE DECOUVERTE DU PAYSAGE AUBIGNANAIS

- Etude des ambiances paysagères le long des RD7, RD55, RD126, RD90 et RD222, axes majeurs de circulation (notamment pour les visiteurs)
- La RD 7 présente la séquence paysagère la plus patrimoniale depuis le croisement avec la RD 126 jusqu'au croisement avec la RD 90
- Impact de qualité de plusieurs bâtiments patrimoniaux en centre ville et à ses abords
- Fort impact des haies de bocage qui bloquent bien souvent les vues (pas de grandes étendues agricoles perceptibles)
- Impression de mitage forte le long des RD 7 et RD 55
- Dentelles de Montmirail et Mont Ventoux en toile de fond de qualité



➔ LES AXES MAJEURS DE DECOUVERTE DU PAYSAGE AUBIGNANAIS



Système de bocage

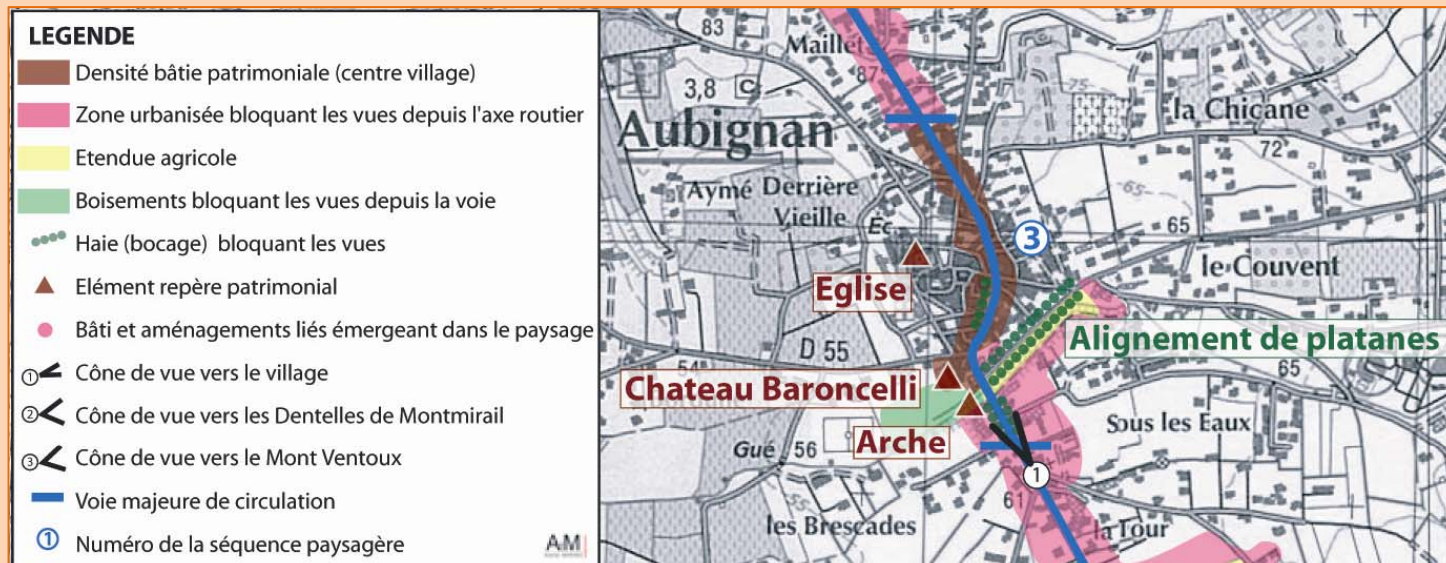
Séquence paysagère n°1 le long de la RD7



Une des rares vues vers le village avec en arrière plan les Dentelles de Montmirail



➔ LES AXES MAJEURS DE DECOUVERTE DU PAYSAGE AUBIGNANAIS



Séquence paysagère n°3 le long de la RD7



LES ENJEUX

- ➔ 1. Valoriser – Préserver le patrimoine bâti et naturel de la commune pour affirmer l'identité communale (quelles sont ses caractéristiques propres vis-à-vis des communes voisines) avec en premier lieu la valorisation du centre ancien (mais il faut également tenir compte du patrimoine bâti dans les écarts, des alignements plantés, des ouvrages hydrauliques, des bosquets remarquables, de certains sites agricoles, etc.)
- ➔ 2. Conforter le pôle démographique et bâti qu'est Aubignan (1^{ère} couronne de Carpentras) tout en valorisant le cadre de vie en milieu urbain (maillage viaire, créations d'espaces publics, développement des déplacements doux, préservation de cônes de vue emblématiques, etc.), l'objectif étant d'accompagner, de maîtriser le développement futur de la commune
- ➔ 3. Renforcer le rôle économique d'Aubignan en répondant aux besoins des acteurs économiques locaux (artisans, petits entrepreneurs, etc.) et en préservant la diversité du territoire (soutenir les commerces en centre ville, conforter l'activité agricole encore dynamique, valoriser les zones d'activités existantes, etc.)

